



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE SESSION 2015

Mercredi 24 juin 2015

SPECIALITE « ENVIRONNEMENT, HYGIENE »

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

durée : une heure trente
coefficient 2

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

ATTENTION : Vous devez répondre directement aux questions sur votre sujet et agraffer celui-ci à votre feuille de composition.

Ce dossier comporte 7 pages, y compris celle-ci.

- ✓ Ni dans votre copie, ni dans les documents éventuellement à joindre à votre copie vous ne devez faire apparaître de signes distinctifs tels que paraphe, signature, votre nom ou nom fictif.
- ✓ Seules les références (nom de collectivité, nom de personne, ...) **figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** peuvent apparaître dans votre copie.
- ✓ Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ✓ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Partie I – A) Traitement des eaux (5pts)

1) A quoi sert une station d'épuration ? (entourer la bonne réponse) (0,5pts)

- Epurer l'air que nous respirons
- Filtrer l'air d'une pièce
- Traiter les déchets
- Traiter les eaux usées
- Produire de l'eau potable

2) En France, quel est le numéro d'appel : (1pt)

- Des pompiers :
- De la police :

3) Que signifie le sigle pH (0,5pts)

4) A l'aide des étiquettes suivantes, indiquant le pH, compléter la frise ci-dessous : (3pts)

7	10	5	pH neutre	pH acide	pH
---	----	---	-----------	----------	----

pH			
Signification			

Partie I – B) Production de déchets (3pts)

1) Que signifient les sigles suivants (1,5pt)

- CACEM :
- CCIM :
- SMTVD :

2) A partir du document 1, répondez aux questions suivantes : (1,5pts)

a- Quel est le poids moyen de déchets ménagers produits par un Martiniquais sur une année? (0,5pt)

- a) 22 kg/an b) 529,3 kg/an c) 355,7 kg/an

b) Citez au moins 2 actions permettant de réduire le volume des ordures ménagères. (1pts)

-
-

Partie I – C) Entretien des locaux (3pts)

Adjoint technique territorial de 1ere classe, vous êtes en charge de l'entretien de 5 salles de classe dont les dimensions sont les suivantes :

Salle	Longueur	Largeur
CP	10m	8m
CE1	10m	7,5m
CE2	9m	8m
CM1	7m	7m
CM2	7m	5m

1) Indiquez la classe la plus petite : (0,5pt)

.....

2) Complétez les 6 cases libres dans le tableau suivant avec des superficies et précisez dans la dernière colonne l'unité de mesure des superficies (2.5pts).

Salle	Longueur	Largeur	Superficie	Unité
CP	10m	8m		
CE1	10m	7,5m		
CE2	9m	8m		
CM1	7m	7m		
CM2	7m	5m		
TOTAL				

Partie II - Nettoyage de piscine (3pts)

1) Citer 4 informations présentes sur l'étiquette d'un produit d'entretien. (2pts)

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)

2) Reliez les pictogrammes à leur signification. (1pt)

Pictogramme		Signification
	•	EXPLOSIF
	•	TOXIQUE
	•	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
	•	CORROSIF

Partie III - TMS (6pts)

1) En fonction des données disponibles dans le document n° 2, répondez aux questions suivantes :

N°	Questions	Réponse	Points attribués
1	Que signifie le sigle TMS ?	T M S	0.5 point
2	Citez les 3 zones du corps humain les plus touchées par les TMS en France.	La 1ère zone la plus touchée par les TMS est La 2 ^{ème} zone la plus touchée par les TMS est La 3 ^{ème} zone la plus touchée par les TMS est	1 point
3	Les TMS représentent :	☐ 20 % des maladies professionnelles ☐ 50 % des maladies professionnelles ☐ 80 % des maladies professionnelles	0.5 point

2) Citer à chaque fois 2 précautions que vous prendrez pour protéger (2 pts)

- o Votre dos :
- o Vos genoux

3) Que signifie le sigle CHSCT (1 pt)

- ☐ Centre d'Hygiène et d'aide Sociale des Collectivités Territoriales
- ☐ Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- ☐ Centrale des Hommes de la Sécurité dans les Collectivités Territoriales

4) EPI signifie (1 pt)

- ☐ Etablissement Public Interne
- ☐ Equipement de Protection Individuelle
- ☐ Etat Permanent d'Inquiétude

Sa nou péfè ? / Qu'est-ce qu'on peut faire ?

➔ Etre plus citoyens pour réduire le volume des ordures ménagères

Chaque année, chaque habitant produit **356 kg d'ordures ménagères non triées**. Or 39%, soit 139 kg, de ces OM pourraient être éliminées à la source même, grâce aux actions suivantes :

356 kg



-85 kg



-19 kg

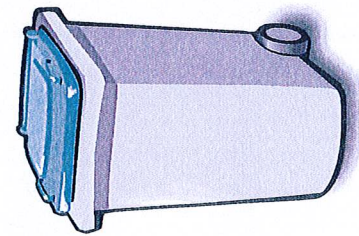


-34 kg

Utiliser son compostage individuel et limiter le gaspillage alimentaire permettrait de réduire de -24% les **Déchets putrescibles** soit d'alléger la poubelle de 85 kg.

Réduire l'utilisation du papier (bureautique, pub, annuaires, etc.) permettrait de réduire de -5% les **Papiers** soit d'alléger la poubelle de 19 kg.

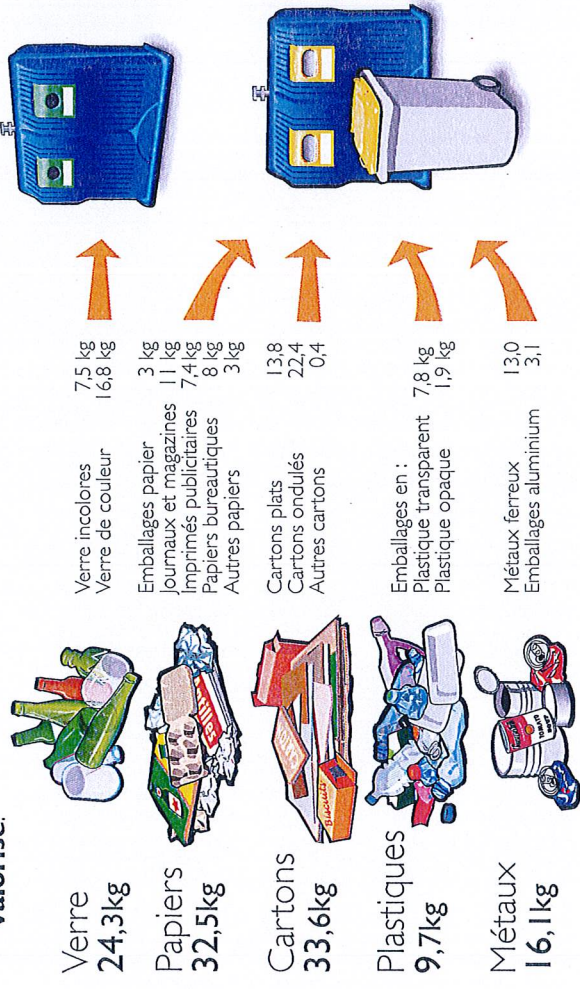
Etre responsable dans son utilisation des emballages plastiques (éviter les suremballage à l'achat, consommer l'eau du robinet, ...) permettrait de réduire de -9% les **Plastiques** soit d'alléger la poubelle de 34 kg.



= 217 kg

➔ Pratiquer une collecte sélective plus ordonnée pour valoriser d'avantage

Chaque foyer **trie environ 12 kg** (pour 2011). Or sur les 356 kg d'ordures ménagères collectées un **potentiel de plus de 140 kg** pourrait être trié et **valorisé**.



+ 12 kg Matière valorisable, filière de traitement à développer

Les emballages de liquides alimentaires en matière composite (type brique de lait) 5,3 kg et les textiles 6,5 kg

E dot koté ? / Et ailleurs ?

Production en kg/hab. par an	Mque.	Nationale	Guad.
Déchèteries	36,5	170,3	25,4
Encombrants	97,3	155	144,9
Déchets Verts	22,0	18,1	18,1
Ordures Ménag. résiduelles	355,7	316,2	391,5
Collectes sélectives	17,7	74,5	6,6
TOTAL	529,3	594,2	616,1

On constate, en Martinique, une production globale de déchets inférieure aux moyennes nationale (-65 kg/hab/an) et Guadeloupéenne. Mais les quantités de déchets collectés en déchèteries sont 5 fois inférieures à la moyenne nationale. De même, les quantités de déchets collectés sélectivement sont très faibles et 4 fois moins élevées que la moyenne nationale.

De gros efforts restent à faire pour améliorer le tri sélectif et recycler au maximum les déchets.

N'oublions pas que la Martinique est une petite île et qu'il est donc nécessaire de réduire au maximum les déchets enfouis ou incinérés pour **préserver notre environnement**.

Prévenir les TMS, c'est possible !

Les TMS, qu'est-ce que c'est ?

Les TMS touchent en priorité les membres supérieurs : **le dos, le cou, les épaules, les extrémités des bras.**

Les symptômes ? Douleur, raideur articulaire, diminution de la force musculaire et maladresse dont les conséquences peuvent être graves, **à la fois au travail et dans la vie quotidienne.**

Les TMS touchent principalement les articulations de la colonne vertébrale à ses différents étages : **cervical, dorsal et lombaire**, qui est la localisation la plus fréquente.

Les membres supérieurs sont également touchés à différents niveaux : **l'épaule** avec le syndrome de la coiffe des rotateurs, **le coude** avec l'épicondylite, et **la main**, avec le syndrome du canal carpien, conséquence caractéristique du travail prolongé sur écran.

Au total, une quinzaine de maladies affectant les tissus mous à la périphérie des articulations (tendons, muscles et nerfs) sont regroupées sous le vocable de TMS.

Les TMS
représentent
80%
des maladies
professionnelles

Un enjeu économique et social

Les TMS représentent 80 % des maladies professionnelles. En 2008, on a dénombré 36 926 nouveaux cas, occasionnant 8,3 millions de journées de travail perdues. Les TMS représentent 40 % du coût total des maladies professionnelles, soit 786 millions d'euros de frais couverts par les cotisations des employeurs. Chaque TMS coûte en moyenne 21 300 euros à la collectivité.

De multiples facteurs de risque

Les TMS ont de multiples causes. D'abord, les facteurs biomécaniques : des efforts intenses, une position statique pendant une période prolongée, un geste répété fréquemment, une posture contraignante... Le port de charges lourdes, l'usage d'outils vibrants, l'exposition aux températures extrêmes ou le travail dans des conditions lumineuses difficiles constituent des facteurs aggravants. L'apparition des TMS trouve aussi son origine dans certains facteurs psychosociaux, comme l'insatisfaction au travail ou le stress. L'organisation et l'environnement du travail sont alors déterminants : poste clairement défini, consignes précises, relations harmonieuses entre collègues... Enfin, les facteurs individuels (âge, antécédents médicaux, etc.) ne sont pas non plus à négliger.

Certains agents territoriaux plus concernés que d'autres

Les agents territoriaux ne sont pas tous égaux devant ce phénomène. Soumis à des tâches répétitives, les agents de catégorie C sont les plus exposés. Parmi eux, les agents d'entretien, cantonniers ou jardiniers, mais aussi les personnels travaillant au contact des enfants, dans les crèches ou les écoles. Au-delà de 20 ans d'ancienneté, les risques sont encore plus importants. Les conséquences sont nombreuses à la fois pour la vie professionnelle et la vie quotidienne de l'agent : absentéisme, douleurs fréquentes, invalidité au travail, incapacité à accomplir des tâches domestiques ou à se déplacer.



Comment les collectivités locales agissent-elles contre les TMS ?

L'accord du 9 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique invite les employeurs publics à améliorer la connaissance des agents sur les TMS. À titre préventif, certaines démarches simples et efficaces peuvent être envisagées : aménager un poste de travail, utiliser un chariot pour transporter les charges lourdes, s'y prendre à deux pour déplacer un meuble dans une crèche... Consciente des risques engendrés par la multiplication des TMS, la MNT aide votre collectivité à organiser des sessions « gestes et postures » pour installer de nouveaux réflexes.

